1er mai 1985

L'EXAMEN DU COMITÉ

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le ministre a renvoyé le rapport au comité des transports. S'il s'attend à ce que ce comité porte un jugement sur les recommandations que renferme le rapport, veillera-t-il à ce que l'on communique à ce dernier toutes les études qui ont été effectuées au sujet de cette recommandation en particulier? Fera-t-il entreprendre d'autres études sur les effets néfastes des recommandations?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, cela dépendra de la décision que prendra le comité au sujet des renseignements dont il souhaite prendre connaissance. En plus de la collaboration précieuse du comité permanent, je prierai les membres du comité Hall de convoquer tout groupe qu'ils voudront consulter, députés ou autres, pour obtenir toutes les explications nécessaires afin de bien comprendre la situation et les recommandations proposées—je le répète—à l'unanimité.

LES FORÊTS

L'INVASION DE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE DANS LE NORD DE L'ONTARIO

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Forêts et concerne la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui est en train de dévaster des millions d'acres de forêt dans le nord de l'Ontario. Le problème aura bientôt l'ampleur d'une catastrophe nationale pour beaucoup de localités du nord.

Jusqu'ici, le gouvernement conservateur de l'Ontario refuse de s'engager à protéger les forêts du nord de l'Ontario contre cette invasion et à établir un bon programme de contrôle. Le ministre qui est, je suppose, en communication quotidienne avec son homologue provincial, pourrait-il nous expliquer pourquoi rien n'est fait pour contrôler cette invasion qui menace l'existence même de centaines de localités et de milliers d'emplois dans le nord de l'Ontario?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, le député n'ignore certes pas que toute la question de l'arrosage et de la conservation des forêts relève de la compétence provinciale. Le gouvernement ontarien a entrepris de façon non équivoque de s'occuper de cette affaire publiquement. Il a organisé des tournées, des expositions et des réunions publiques en vue de régler ce problème.

Le ministre ontarien a déclaré ouvertement que son gouvernement allait établir une politique qui sera rendue publique dans les prochaines semaines.

M. Foster: Certes, le ministre ne peut se laver ainsi les mains de cette affaire. Il a été ministre provincial.

Questions orales

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre n'est certes pas sans savoir qu'il est urgent de prendre une décision à cet égard. Il doit y avoir un préavis de trente jours pour le débat de questions écologiques. Le ministre ne voudrait sans doute pas participer à une espèce de marché secret dans lequel le gouvernement ontarien n'aurait pas son mot à dire.

Le ministre peut-il promettre sur-le-champ à la Chambre et aux Canadiens du nord de l'Ontario qu'il va téléphoner cet après-midi même au premier ministre de l'Ontario, M. Frank Miller, pour lui signaler la gravité de la situation et pour l'exhorter à s'engager aujourd'hui même à établir un bon programme visant à contrôler cette invasion?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, il n'est pas nécessaire que j'appelle le premier ministre ontarien à ce sujet. Il est sans aucun doute au courant de l'importance des forêts et de l'urgence d'un programme d'arrosage. Le premier ministre et le ministre ontariens en décideront en temps opportun.

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ HALL

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Quand l'enquête présidée par le juge Hall a été instituée il y a quelque temps, l'une des hypothèses économiques que l'on voulait vérifier était qu'un changement dans notre politique agricole, conjugué aux changements apportés au tarif du Nidde-Corbeau, permettrait à nos producteurs de bœuf et de porc d'exporter aux États-Unis, au Japon et en Corée. A ce moment-là, certains représentants des principaux grossistes en viande, dont M. Childs et M. Kaumeyer, ont contesté cette hypothèse. Depuis lors, les États-Unis ont décidé d'imposer un droit de 5.3c. la livre sur les importations de porc, prétendant que notre programme de stabilisation équivalait à subventionner les éleveurs.

Étant donné que la situation a changé, le ministre est-il prêt à rejeter et les hypothèses et les recommandations du rapport et à repartir à zéro dans cette matière?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je rappellerai d'abord aux députés que l'enquête en question a été instituée conformément à la Partie I de la Loi sur les enquêtes. Le mandat de la commission comportait deux critères fondamentaux qui méritent considération. D'abord, la méthode de paiement devait être établie de façon à favoriser le plus possible la croissance et l'essor de l'agriculture partout au Canada.